

12-14 rue Charles Fourier

75013 PARIS

Tel 01 48 05 47 88

Fax 01 47 00 16 05

Mail : contact@syndicat-magistrature.org

site : www.syndicat-magistrature.org

Le 28 septembre 2015

Communiqué de presse

La chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris vient de confirmer la décision des juges d'instruction renvoyant la présidente du Syndicat de la magistrature devant le tribunal correctionnel pour des faits d'injure publique, en qualité d'éditrice d'un assemblage de photos appelé mur des cons.

Reprenant, malgré l'avis du parquet, la construction acrobatique élaborée par les juges d'instruction en charge de l'affaire, la chambre de l'instruction a choisi de s'en tenir aux apparences.

Au cours de la procédure, le Syndicat de la magistrature a pourtant démontré que la publicité donnée à ce pan de mur, situé dans un local privé, n'était pas de son fait. Qu'au contraire, elle avait été sciemment orchestrée pour lui nuire par un journaliste revendiquant le vol d'images privées comme un acte politique.

N'en déplaise à ceux qui exploitent cette affaire et la mettent en scène pour tenter de museler un syndicat qui dérange, le Syndicat de la magistrature poursuit ses combats pour l'indépendance de la justice et la défense des libertés.

Il attend avec sérénité l'audience qui établira qu'il n'a commis aucune infraction.